



## Interview de Jacques FAYE

*Jacques FAYE est sociologue rural à l'IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale, Sénégal)*

### **Quelles places et quels nouveaux rôles des OP pour la régulation des marchés : que doivent prendre en charge les OP ?**

Malgré certaines attentes et certains discours, les OP jouent un rôle très limité dans la gestion des filières. Elles doivent se construire, renforcer leurs capacités et en même temps, elles doivent défendre les intérêts de leurs adhérents (négocier des prix d'achat intéressants, le crédit, etc) et fournir des services (organiser la collecte primaire). En fait, leurs leaders sont bien souvent incapables de remplir ces rôles et il n'est pas rare qu'ils soient sous l'influence des intervenants en aval de la filière (transporteurs, industriels, exportateurs). Ces leaders eux-mêmes peuvent ne pas être représentatifs des intérêts des petits paysans. Les exigences de la représentation conduisent souvent à ce que les élus à la tête des OP soient en fait des entrepreneurs agricoles qui ne partagent pas les mêmes intérêts que la petite agriculture familiale. Avec le désengagement de l'Etat, celui-ci (à supposer qu'il le veuille) se désintéresse des inter-professions et donc laissent les Op à la merci des autres acteurs mieux armés pour négocier.

La mise en place d'inter professions qui remplissent réellement leurs fonctions au profit de tous les acteurs est une tâche qui s'inscrit dans la durée. Le rôle de l'Etat, des collectivités locales, des ONG consiste à accompagner les OP et à veiller à la préservation de leurs intérêts. Sinon l'intégration des filières et la régulation des marchés se fera au détriment des plus pauvres. On pourrait donner l'exemple de certaines filières au Sénégal où les producteurs ne sont payés qu'après la vente du produit transformé par l'industriel ce qui revient à lui accorder un crédit gratuit. Autre exemple, les pertes dues aux longues attentes avant le déchargement sont aussi à leurs frais.

Les OP doivent pouvoir aussi avoir accès à une expertise propre. Or ils souffrent d'un déficit important d'informations sur les marchés que l'Etat devrait pourtant leur fournir. Aussi, les OP sont pénalisées pour négocier correctement leurs mandats.

Les OP ont un rôle important à jouer dans l'approvisionnement en intrants à crédit de leurs membres. Il en est de même de l'organisation de la commercialisation primaire de leur production. Avec les privatisations, dans beaucoup de filières, les producteurs se trouvent face à des monopoles parfaitement capables de faire valoir leurs intérêts auprès de l'Etat. On peut citer des cas de subventions sur les prix aux producteurs qui en fait profitent aux acteurs aval et amont.

Pour que les choses changent fondamentalement, il faut que les Etats renoncent à la solution de facilité (payante politiquement) d'importer des produits alimentaires bon marché pour nourrir les populations urbaines et d'exporter des produits de rente. La crise alimentaire actuelle sera-t-elle salutaire sur ce plan ?

### **Avec quels outils (en articulation avec quels autres acteurs et régulateurs) ?**

Le premier outil dont les OP ont besoin, c'est d'une information fiable et réactive. Dans la plupart des cas, on assiste encore à des dissymétries importantes au profit des acteurs de l'aval. Des observatoires de filières à la disposition de tous les acteurs sont donc indispensables. L'Etat doit aussi investir dans les infrastructures de marché, dans les routes et pistes de production pour structurer les marchés et les sortir progressivement de l'informel dans lequel les producteurs sont les grands perdants. Les ministères en charge de l'agriculture et du commerce manquent de spécialistes des marchés. Ils ne sont pas en mesure de jouer leur rôle dans la création et la régulation des marchés.

Il faut bien sûr un minimum de législation. Mais là aussi, en cas de contournement des règles, les OP démunies « n'osent pas », n'ont pas les moyens d'aller en justice ou encore d'utiliser les recours prévus.

## **A quels coûts et avec quelles ressources ?**

L'idéal est que les filières supportent leurs coûts ou tout au moins une bonne partie. Cela ne peut constituer un objectif qu'à moyen et long terme car à leur lancement, elles n'ont pas les moyens de parvenir à l'équilibre financier. Il appartient donc à l'Etat et aux acteurs en aval de prendre en charge les coûts de la régulation. L'information et les infrastructures de marché sont du ressort de l'Etat. Les acteurs en aval doivent aider à la mise en place d'un système garantissant le crédit aux intrants et participer aux coûts de la collecte primaire.